

que l'Auditeur n'a pas remis le rapport au ministre pour qu'il le dépose au Parlement . . .

M. Forrestall: Pourquoi?

Le très hon. M. Trudeau: . . . conformément aux dispositions de la loi.

M. Forrestall: Pourquoi?

Le très hon. M. Trudeau: Le député me demande pourquoi. Je suis certain que, si un fonctionnaire de la Chambre a violé la loi, ce n'est pas à moi qu'on devrait demander pourquoi il l'a violée. C'est à lui qu'on devrait le demander.

M. Forrestall: On l'a aidé à violer la loi.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre s'engagera-t-il devant la Chambre à veiller à ce que l'Auditeur général dispose des ressources nécessaires pour terminer son rapport et le déposer avant les prochaines élections générales?

L'hon. M. Hees: N'ayez pas peur Pierre, parlez.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur . . . J'ai soudainement peur.

Des voix: Oh, oh.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, l'enquête qui m'a été promise lundi par le premier ministre, sur cette question, a-t-elle permis de découvrir que les raisons données par l'Auditeur général pour le retard survenu dans le dépôt de son rapport est qu'il manque de personnel et que ses fonctionnaires ont le moral très bas du fait de leurs faibles classifications professionnelles?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je répète que l'Auditeur général est fonctionnaire du Parlement et non pas du gouvernement. Je ne désire pas discuter les raisons qu'il m'a données. Si le parlement désire accepter le fait qu'il ait violé la loi et ne désire rien faire à ce sujet, c'est très bien . . .

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: . . . mais le gouvernement n'interviendra pas.

M. Forrestall: C'est honteux.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois indiquer aux députés que 20 ou 25 de leurs collègues désirent poser des questions. Il nous faut avancer. Je vous rappelle que la période des questions sera bientôt terminée. Elle se terminera à environ trois heures cinq.

• (1450)

L'hon. M. Harkness: Le premier ministre voudrait-il aller au fond des choses et faire en sorte que l'Auditeur général dispose du personnel nécessaire, quant au nombre et à la compétence, pour déposer ce rapport le plus tôt possible et pouvoir, à l'avenir, le présenter au moment requis par la loi sur l'administration financière?

Le très hon. M. Trudeau: Ma foi, monsieur l'Orateur, chacun des ministres ici voudrait bien disposer d'un personnel plus nombreux. C'est à moi que s'adressent les demandes de la part . . .

L'hon. M. Hees: Donnez-leur une partie du vôtre.

Le très hon. M. Trudeau: Même l'opposition, paraît-il, réclame un personnel plus nombreux. Je ne crois pas que cela puisse lui aider, mais peut-être qu'un personnel différent le pourrait.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ignore si les députés veulent poser d'autres questions supplémentaires sur cet important et intéressant sujet, mais je dois leur signaler à nouveau que le temps va nous faire défaut.

[Français]

L'honorable député de Témiscamingue désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Caouette: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable député de Témiscamingue a la parole.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MENACES PROFÉRÉES CONTRE LE CONSUL CANADIEN À SAN JUAN—LA DÉPORTATION POSSIBLE DU DÉNOMMÉ PAGAN—ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Est-il disposé à faire une déclaration sur les menaces proférées contre le consul canadien à San Juan, Porto Rico, en guise de protestation contre la déportation possible du militant nationaliste Pagan, actuellement détenu à Ottawa pour être entré illégalement au Canada?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la question est très grave. Je ne saurais faire une déclaration à l'heure actuelle, puisque des dispositions sont déjà prises en vue de l'expulsion de cette personne et qu'une déclaration de ma part ne serait pas de mise. Je suis au courant des menaces touchant le consulat et c'est vraiment très regrettable car nous tenons à ce que justice soit faite.

[Français]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je comprends les motifs exposés par l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais étant donné que le Cuba ou le Chili sont disposés à accueillir ce nationaliste portoricain, les autorités du ministère sont-elles disposées à envisager la remise de M. Pagan aux autorités cubaines ou chiliennes?

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: Cette question devrait vraiment être posée ici au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Mais, ajouterai-je, deux façons de procéder sont en marche. L'une tend à l'expulsion, et dans ce cas, la Commission d'appel et, en dernier ressort, le ministre, auraient à intervenir. Une autre façon de procéder donne lieu à l'extradition. Il faut tenir compte des deux méthodes. C'est pourquoi j'hésite à faire une déclaration en ce moment, alors qu'elle pourrait de quelque manière modifier le cours de la justice.